

affectant les mères de familles monoparentales et leurs enfants ainsi que les femmes âgées. Les femmes à la tête de familles monoparentales se classent maintenant parmi les plus pauvres des couches défavorisées : presque 62 p. 100 des familles vivant sous le seuil de la pauvreté sont dirigées par des femmes seules.

Si la pauvreté diminue généralement chez les personnes âgées, grâce à des programmes comme les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les femmes âgées, surtout celles qui n'ont jamais été sur le marché du travail, demeurent désavantagées.

Une des clés de l'égalité économique des femmes est l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation. Parmi les femmes âgées de plus de 15 ans, 40 p. 100 possèdent au moins un diplôme d'études secondaires; plus de 10 p. 100 des femmes ont un diplôme universitaire. Au premier cycle universitaire, on retrouve plus de 53 p. 100 de femmes dans les rangs des étudiants à plein temps. Les gouvernements des provinces, des territoires et du fédéral travaillent ensemble afin d'éliminer les stéréotypes sexuels des programmes d'études, des manuels scolaires et des conseils d'orientation. Ils encouragent également une participation féminine accrue en mathématiques, en sciences et en technologie.

Les femmes et le gouvernement

La Charte des droits et libertés, intégrée dans la constitution canadienne, garantit depuis 1985 l'égalité des femmes et des hommes, et prévoit des mesures corrigeant la discrimination fondée sur le sexe, discrimination également interdite par la loi fédérale et les 10 lois provinciales sur les droits de la personne.

Le gouvernement fédéral, les 10 provinces et les deux territoires ont chacun un ministre du Cabinet responsable du Statut de la femme, des services s'occupant des questions féminines dans le cadre de la fonction publique et, dans la plupart des cas, un conseil consultatif. Il existe une coopération suivie entre ces divers organismes et services.

En outre, le Canada s'est engagé à respecter plusieurs accords internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que les Stratégies prospectives d'action de Nairobi, adoptées par l'ONU en 1985. Il poursuit activement ses efforts en faveur de l'égalité des sexes au sein d'autres organismes internationaux comme le Commonwealth et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les femmes jouent un rôle de plus en plus actif sur la scène politique à tous les niveaux. En juin 1993, la Très Honorable Kim Campbell est devenue la première femme à être nommée première ministre du pays et, lors des élections fédérales de la même année, les femmes ont remporté 53 des 295 sièges de la Chambre des Communes, pourcentage le plus élevé de toute l'histoire du Canada. Les femmes sont également présentes en tant que premières ministres, chefs de parti et députées au niveau provincial/territorial. C'est toutefois au niveau municipal et dans les conseils scolaires qu'elles sont les plus nombreuses.

Les femmes militantes

L'obtention de droits politiques fondamentaux, au début du siècle, a ouvert la voie au mouvement féministe actuel, mieux organisé et de plus grande envergure. Dans les années 60, des femmes, individuellement ou au sein

d'organisations féminines, ont convaincu le gouvernement fédéral d'établir une Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. L'important rapport de la Commission a jeté en 1970 les bases de la politique et des lois relatives aux femmes canadiennes pour leur assurer l'égalité.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, organisme non gouvernemental d'abord créé pour veiller à ce que les recommandations de la Commission soient mises en oeuvre, sert aujourd'hui d'organisation-cadre à plus de 560 groupes représentant plus de 3 millions de femmes.

Il existe près de 70 organismes nationaux et des milliers de groupes de femmes provinciaux, régionaux et locaux.

La poursuite des objectifs

Malgré les nombreux progrès accomplis, les femmes ne jouissent pas encore d'une égalité véritable. Il importe d'adopter des politiques permettant aussi bien aux femmes qu'aux hommes de mener de front vie professionnelle et vie familiale, de prendre des mesures pour répondre aux besoins des familles monoparentales et de contrer la violence faites aux femmes et aux enfants. Pour les Canadiennes, la voie à emprunter est évidente : il faut continuer de provoquer des changements et veiller à ce que les décideurs de tous les niveaux maintiennent leurs efforts pour faire progresser la situation des femmes, tant sur le plan national qu'international. 

